

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 septembre 2023 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 31/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 21 - Absents : 5 dont pouvoirs : 2

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Christian ORTEGA à Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Florence SIMON à Jean-Marc MACARIO.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Michèle PAGANIN, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

≡ **Remise des téléphones satellites aux communes d'Escragnolles et de Saint-Auban**

– **Projets de décisions du bureau**

DB2023_068 : Candidature au programme « Territoires d'Industrie » 2023-2027

DB2023_069 : Convention constitutive d'un groupement de commandes relative au déploiement d'un cadastre solaire sur le territoire du Pôle Métropolitain Cap'Azur

DB2023_070 : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre d'un projet d'aménagement de la base de loisirs de La Roquette-sur-Siagne

DB2023_071 : Mobilités - Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse, le Département des Alpes-Maritimes et la CAPG pour la réalisation d'une étude de trafic poids lourds sur le secteur Grasse

DB2023_072 : Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse, le CCAS de Grasse et la CAPG pour la passation d'un marché d'évaluation annuelle des moyens d'aération,

de prélèvements et d'analyses de la qualité de l'air intérieur dans les crèches, les écoles primaires et maternelles et divers bâtiments accueillant des enfants

DB2023_073 : Travaux de réhabilitation d'une bergerie pour la maison de l'alimentation et du développement durable – MADD / Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

DB2023_074 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Commune d'Escragnolles - Clôture de l'opération / Rénovation de la salle polyvalente

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation du Plan-Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)**
- **Présentation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**
- **Point d'information Parc automobile - étude des besoins des communes**
- **Questions diverses**

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2023_068 : Candidature au programme « Territoires d'Industrie » 2023-2027

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'initiative « Territoires d'Industrie », lancée fin 2018, s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires. Une nouvelle phase du programme sur la période 2023-2027 a été annoncée par le Président de la République le 11 mai 2023.

Compte tenu de la dimension industrielle des communautés d'agglomération du Pays de Grasse, de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins, le périmètre regroupant les trois EPCI a été labellisé Territoire d'industrie lors de la première phase du programme sur la période 2019-2022. Ainsi, la complémentarité des filières industrielles d'excellence des différentes communautés d'agglomération, et notamment celle liée à la naturalité (arômes, parfums, cosmétiques) pour le territoire du Pays de Grasse, constitue une opportunité pour poursuivre la démarche initiée et conserver la labellisation.

Il est proposé au bureau communautaire de renouveler la candidature du Pays de Grasse, aux côtés de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins, à la labellisation du programme « Territoires d'Industrie » pour la période 2023-2027

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la candidature du Pays de Grasse, aux côtés de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins, à la labellisation du programme « Territoires d'Industrie » pour la période 2023-2027 ;
- **DE DESIGNER** le Président comme membre de la gouvernance du programme également composé d'un chef d'entreprise industrielle du territoire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une demande de financement au titre du FNADT relatif au poste de chef de projet du programme Territoires d'Industrie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette candidature.

Décision n°DB2023_069 : Convention constitutive d'un groupement de commandes relative au déploiement d'un cadastre solaire sur le territoire du Pôle Métropolitain Cap'Azur

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes relative au déploiement d'un cadastre solaire sur le territoire du Pôle Métropolitain Cap'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour le déploiement d'un cadastre solaire sur le territoire Cap'Azur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Décision n°DB2023_070 : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur réseaux d'eaux pluviales dans le cadre d'un projet d'aménagement de la base de loisirs à la Roquette-sur-Siagne

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Ville de la Roquette-sur-Siagne a entrepris des travaux d'aménagement d'une base de loisirs. Lesdits travaux nécessitent la création d'un réseau d'eaux pluviales dans le cadre de la réalisation d'un giratoire. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, compétente en matière de réseaux d'eaux pluviales, souhaite déléguer à la ville de Roquette-sur-Siagne la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de ce réseau d'eaux pluviales. Il convient en conséquence d'approuver la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage de la C.A.P.G. à la ville de la Roquette-sur-Siagne pour le projet de création d'un réseau d'eau pluviale de 95 ml en canalisation fonte dans le cadre de l'aménagement d'une base de loisirs, pour un montant de 30 956,50 € HT, soit 37 147,80 € TTC ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessous ;

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

Dépenses

Travaux :30 956,50 €HT
TVA 20 % :6 191,30 €
Montant TTC du projet :37 147,80 €TTC

Recettes

Part CAPG :30 956,50 €
Total :30 956,50 €

- **DE DIRE** que le remboursement des prestations sera prévu aux budgets 2023 et suivants (section investissement) de la C.A.P.G. ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Décision n°DB2023_071 : Constitution d'un groupement de commandes portant sur la réalisation d'une étude de trafic Poids Lourds sur le secteur de Grasse entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Grasse et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Commune de Grasse et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la passation et l'attribution d'un marché de prestation intellectuelles ayant pour objet la réalisation d'une étude de trafic Poids Lourds sur le secteur de Grasse.

L'objectif de cette étude est de repenser le partage de la voirie, en partant d'un état des lieux du fonctionnement actuel et en définissant des solutions d'évolution en matière de circulation en lien avec la future sortie de l'échangeur de la pénétrante Cannes-Grasse à la Paoute et le projet de BHNS entre le PEM de la Gare SNCF de Grasse et Mouans-Sartoux. La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est désignée coordonnateur de groupement de commandes.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de trafic Poids Lourds sur le secteur de Grasse ;
- **D'ADHERER** au groupement de commandes entre le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse ;
- **D'APPROUVER** la désignation de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme coordonnateur pour mener à bien le groupement de commandes ;
- **DE PARTICIPER** aux travaux de rédaction du cahier des charges et d'analyses techniques de remises des offres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupements de commandes à venir.

Décision n°DB2023_072 : Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse, LE C.C.A.S de Grasse et la C.A.P.G. pour la passation d'un marché d'évaluation annuelle des moyens d'aération, de prélèvements et d'analyses de la qualité de l'air intérieur dans les crèches, les écoles primaires et maternelles et divers bâtiments accueillant des enfants

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La présente décision a pour objet d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse, le Centre Communal d'Action Sociale de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, pour effectuer des prestations relatives à l'évaluation annuelle des moyens d'aération sur une période de 3 ans, ainsi qu'aux prélèvements et analyses de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches en 2023-2024, l'objectif étant d'optimiser les politiques d'achat des trois collectivités.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (C.A.P.G) ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Grasse, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (C.A.P.G) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Grasse, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (C.A.P.G) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le ou les marchés découlant de ce groupement de commandes, lorsque celui-ci sera désigné coordonnateur dans les conventions de groupement de commandes à venir entre la ville de Grasse, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (C.A.P.G).

Décision n°DB2023_073 : Travaux de réhabilitation d'une bergerie pour la maison de l'alimentation et du développement durable – MADD - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation d'une ancienne bergerie destinée à accueillir la maison de l'alimentation et du développement durable, la commune de Saint-Vallier-de-Thiey a décidé d'augmenter le budget de l'opération de la somme de 118 703.94 € HT et de solliciter une subvention auprès de l'état au titre du fonds vert.

Il convient donc d'établir un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution de la subvention fonds vert.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'augmentation du budget de l'opération de 118 703.94 € HT ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à percevoir les fonds alloués par l'Etat au titre du fonds vert ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à l'attribution de la subvention de l'Etat au titre du fonds vert.

**Décision n°DB2023_074 : Commune d'Escagnolles - Clôture de l'opération -
Rénovation de la salle polyvalente**

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de rénovation de la salle polyvalente d'Escagnolles, dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Dépenses TTC : 341 498.81 €

Recettes TTC :

- Subvention Conseil Départemental :	73 001.00 €
- Subvention Etat – DETR :	48 950.00 €
- Subvention Région – FRAT :	69 300.00 €
- Part communale :	146 446.57 €
- Récupération retenue de garantie BDV BAT :	3 801.24 €

	341 498.81 €

Soit un taux de financement par subvention de 67 %.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée ;
- **DE CLOTURER** cette opération.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Remise des téléphones satellites aux communes d'Escagnolles et de Saint-Auban**
- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation du Plan-Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)**
- **Présentation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**
- **Point d'information Parc automobile - étude des besoins des communes**

Fin de la séance à 12h15

Fait à Grasse, le 25 septembre 2023

Le Président


Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

